

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 MARS 2017

GD/CJ n° 2017/ 20

Objet de la délibération :

COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES
TRANSFERTS DE CHARGES
(CLETC) :
DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoir : 01

Votants : 25

Date de la convocation :
07/03/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Martine GAUTIER, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL

Absent Excusé :

Jean-Paul MARCHAND, pouvoir B. BONVIN

Absents :

Jean JOSEPH - Didier PHILIPPE - Franck DUCOUTUMANY - Arnaud BEAUFORT

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

Madame F. RAMOND, Maire informe le conseil municipal que la nouvelle communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France a validé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges qui sera composée d'un représentant par commune.

Elle précise que la CLETC est instituée pour le calcul des charges dans le cadre des transferts de compétences des communes à la communauté de communes et qu'elle réalise un rapport chaque année sur l'évaluation des transferts de charges qui est présenté en conseil municipal.

Madame F. RAMOND Maire demande à ses collègues de bien vouloir accepter sa candidature.

Au Préalable, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le vote à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE Françoise RAMOND, membre titulaire pour représenter la commune d'Epernon à la CLETC au sein de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la
date du

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170313-D2017_03_20a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

Publication : 21/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré à Epernon, le 13 mars 2017

Le Maire,
F. RAMOND